

JOURNEE du mardi 31 mai

ÉVÈNEMENT

- Intervention de Monsieur François BAROIN, président de l'Association des maires de France 3
- Intervention de Monsieur Jean-Claude JUNCKER, président de la Commission européenne 5

ASSEMBLEE GÉNÉRALE STATUTAIRE

- Présentation du rapport financier par Monsieur Michel VERGNIER, trésorier général de l'AMF 8
- Présentation du rapport d'activité par Monsieur Philippe LAURENT, secrétaire général de l'AMF 10

DÉBAT D'ORIENTATION GÉNÉRALE

- Intervention de Monsieur François BAROIN, président de l'AMF..... 13
- Intervention de Monsieur André LAIGNEL, premier vice-président délégué de l'AMF 16

Intervention de Monsieur François BAROIN, président de l'Association des maires de France

**Monsieur le Président de la Commission européenne,
mon cher Jean-Claude Juncker,
Mes chers collègues de métropole et d'outre-mer,
Mesdames, Messieurs,**

Merci à vous toutes et à vous tous d'être ici présents pour l'inauguration de notre 99^{ème} Congrès des maires de France. Le Comité directeur, le Bureau de l'Association des maires de France, tous les maires ici présents, nous vous sommes très reconnaissants, Monsieur le Président, cher Jean-Claude, d'avoir bien voulu accepter notre invitation pour l'inauguration du Salon des maires et des collectivités territoriales, et d'ouvrir nos travaux, qui seront intenses et forts.

Je voudrais vous remercier doublement. D'abord parce que, lorsque je j'avais eu l'honneur de venir vous voir à Bruxelles pour porter la parole de l'Association des maires de France et des collectivités locales dans le débat qui nous anime avec l'État central sur le transfert de l'argent que l'État doit aux collectivités locales pour soutenir l'investissement public, vous aviez donné votre accord pour venir au congrès qui devait se tenir à l'automne.

Vous avez naturellement accompagné la décision que nous avons prise avec l'État de reporter ce congrès au lendemain du drame du Bataclan qui a endeuillé non seulement notre pays, mais l'Europe tout entière, après ces actes terroristes ignobles, et vous avez tenu votre promesse de venir lorsque le congrès se tiendrait, à la date que nous nous avions pu fixer, c'est-à-dire à la sortie du printemps et à l'entrée de l'été. Nous y sommes, et votre présence ici nous honore, d'autant plus que c'est la première fois que vous intervenez devant une assemblée d'élus français, représentant la diversité géographique de notre territoire, sa diversité démographique, sa diversité politique, bien sûr. Nos engagements sont différents, mais nous les laissons aux vestiaires lorsque nous travaillons sur l'avenir des maires de France. C'est un moment très important dans le contexte que vous savez.

Pour avoir eu la chance et le plaisir de travailler avec vous, lorsque vous étiez Premier ministre de votre pays et en même temps ministre des Finances, pour avoir négocié pendant tant et tant d'heures de nuit le sauvetage de la zone euro, je sais la bonne connaissance que vous avez de notre pays. Je ne vous ferai pas l'affront de vous rappeler que l'histoire d'un pays est dans sa géographie, que notre histoire repose sur nos communes, qui sont les filles de la Révolution française, qui ont regroupé dans une seule appellation les paroisses, les bourgs, les faubourgs, les bassins de population. Vous savez que, sur les 36 000 communes françaises, 33 000 ont moins de 2 e c500 habitants, que cela représente 36 % de la population française. Aujourd'hui, près de 25 millions d'habitants vivent dans des communes de petite taille, mais qui incarnent puissamment et fortement l'identité de notre pays.

Votre venue, dans le contexte que nous savons, Monsieur le Président, revêt une importance particulière. Vous avez, par le plan qui porte votre nom, mis en place des outils pour relancer l'investissement en Europe. L'Association des maires de France s'est mobilisée, vous le savez – je vous en ai parlé – pour le faire connaître et participer aux réunions de calage de ce plan, et nous avons apprécié la réactivité de vos services. Si ce plan, et plus particulièrement le fonds européen d'investissement stratégique, fonctionne plutôt bien en France à l'échelle des relations avec l'État, les collectivités locales, elles, n'ont malheureusement toujours pas un accès facilité et elles ne peuvent pas être au rendez-vous autant qu'elles le souhaiteraient pour accompagner le soutien de la relance de l'activité économique européenne à travers ce plan de soutien aux investissements publics.

C'est un débat franco-français. Il ne s'agit pas de vous prendre à témoin, mais de rappeler que notre modèle économique repose sur deux piliers, deux moteurs : d'une part, la consommation et, d'autre part, l'investissement.

L'investissement peut être privé ou public. Il y a assez peu d'investissement privé en France, comme c'est malheureusement un peu le cas en Europe. C'est le contexte global post-crise financière qui a incontestablement un impact sur les choix d'avenir des entreprises qui veulent développer leurs activités et créer de la richesse.

En ce qui concerne l'investissement public, l'État, en dehors des dépenses militaires, investit peu. L'essentiel de l'investissement public est aujourd'hui porté par les collectivités locales et, à l'intérieur de cet investissement public local, ce sont les communes et les intercommunalités, que nous représentons dans notre diversité, qui portent près de 60 % de l'effort. C'est dire l'importance, le rôle, la place et le devenir des collectivités locales, des communes de France, dans l'application et la réussite du plan Juncker.

Nous avons, dans cet environnement économique relativement déprimé, beaucoup de sujets à voir avec vous. Celui-ci, bien sûr, mais aussi celui de la sécurité, suite aux attentats qui ont endeuillé la France.

Dans ce domaine, sur le thème sensible de la lutte contre la radicalisation, qui est un phénomène européen et prioritaire, notre congrès organise un atelier demain matin. L'Association des maires de France apporte, depuis le début de l'année, sa contribution aux réflexions du réseau européen de sensibilisation à la radicalisation via un groupe de travail. Nous échangeons avec les responsables de Rotterdam, de Vilvoorde. Nous essayons d'avoir un partage d'expériences utiles pour faire en sorte que les élus soient bien aux côtés de l'État, dont la mission essentielle est de garantir l'ordre public. Ils ont leur place et un rôle utile pour détecter suffisamment tôt la bascule de jeunes qui, ensuite, pourraient s'orienter vers des actes de radicalisation frappant tout simplement le cœur de notre modèle démocratique qui est le fondement même de la construction européenne depuis tant d'années.

Le deuxième défi auquel vous êtes confronté, Monsieur le Président Juncker, et auquel nous sommes tous, les uns et les autres, confrontés aussi, c'est la crise migratoire, avec l'exode de millions d'habitants qui fuient les zones de conflit, au péril de leur vie. Nous avons d'ailleurs vu, mercredi après-midi, le drame qui s'est déroulé en Europe et qui nous interpelle : ces hommes, ces femmes, ces enfants fuient ceux-là mêmes qui ont frappé l'Europe à de nombreuses reprises. C'est donc un devoir que de placer le principe d'humanité au cœur de toute préoccupation, et ce principe d'humanité gouverne tous les autres principes.

Mais, derrière, il nous faut une coordination, sous votre impulsion. Il faut ensuite un travail de coordination avec les États. Je veux vous porter le message de tous les maires de France, qui seront aux côtés de l'État dans sa mission régaliennne d'accueillir les naufragés de la vie et de les aider à se reconstruire. Mais, pour cela, il faut une cohérence et une cohésion. Il y a eu de nombreux débats. Il y a eu des interpellations. Il y a eu des interrogations.

La question est très simple : Monsieur le Président de la Commission européenne, pouvez-vous nous indiquer la marche à suivre ? Quelle est l'étape actuellement suivie et quelle est la méthode retenue ? Vous avez défini des critères d'accueil des pays membres de l'Union pour pouvoir accepter ces réfugiés par centaines de milliers : des critères de nature économique, des critères de nature sociale. Nous

avons la même réflexion à l'échelle nationale. Nous souhaitons vous interroger sur la déclinaison de ces critères et voir de quelle manière, au nom de l'humanité qui nous rassemble et du principe fondateur européen, nous pouvons aussi garantir la cohésion sociale, car nous sommes bien conscients que, derrière les conditions d'accueil immédiat, il y a des parcours.

La problématique au Moyen-Orient et en Syrie ne se règlera pas, malheureusement, du jour au lendemain et c'est donc bien dans une inscription dans la durée de l'accompagnement de ces populations qu'il faut définir des politiques publiques partagées.

Le troisième défi, tout aussi global, non sans lien, à terme, avec le précédent, est celui du changement climatique et celui de l'énergie. Qu'il me soit permis de saluer Jean-Louis Borloo, qui porte un projet qu'il aura l'occasion de présenter, avec des acteurs majeurs au niveau des États, mais aussi au niveau des collectivités territoriales, singulièrement en Afrique. C'est un défi considérable, essentiel, d'un continent en plein développement, pour lequel l'évolution du climat aura incontestablement, pour les générations qui suivent, et peut-être plus rapidement encore, un impact global sur les politiques publiques pilotées par les institutions européennes, au premier rang desquelles se trouve votre commission, Monsieur le Président Juncker.

Nous avons à cœur de défendre ces trois projets. Nous avons aussi des interrogations et des questions à vous poser. Le fait européen est incontestable, depuis tant et tant d'années, mais il est secoué et tourmenté par tous ces sujets.

Il y en a un autre, d'intérêt général, qui fait que les politiques que vous portez ont un impact au coin de la rue de chacune de nos communes de France, comme sur chacune des collectivités territoriales des membres de l'Union européenne – à l'inverse, ce qui se passe au coin de la rue de chacune des communes de notre pays a aussi un impact, par un phénomène de rond dans l'eau, sur les politiques européennes que vous portez. Une négociation sur le Traité transatlantique est actuellement en cours avec les États-Unis, qui vise à mettre en perspective un certain nombre d'orientations. Nos interrogations, vous les connaissez : quel sera l'impact de ces négociations actuellement en cours sur les services publics locaux ? Quelle peut en être la conséquence sur une certaine idée de vision universelle en matière de services publics, que ce soit un service public de proximité ou porté par les États ?

Ces interrogations sont portées par toutes les communes et les intercommunalités françaises. Vous le savez, cinq cents d'entre elles ont déjà délibéré pour déclarer leur territoire hors ou contre ce traité. Il y a donc une mobilisation, ici comme ailleurs, qui prend la forme d'interrogations pour lesquelles votre présence ici permettra aussi d'éclairer l'importance des enjeux, d'indiquer peut-être la méthode de travail qui est la vôtre et de mettre en perspective, dans un calendrier qu'il vous appartiendra de souligner, les enjeux, aussi bien au niveau des États que sur la place de nos collectivités locales.

Nous sommes les garants des services publics de proximité, nous sommes des employeurs importants au titre de la fonction publique territoriale, nous sommes des agents économiques. Ainsi, donc, la politique que vous portez a des impacts directs sur le quotidien de notre action.

Quelle sera donc la place de ces services publics dans cet accord ? Quelle sera la réciprocité dans l'ouverture des marchés publics ?

L'Union européenne, dont les marchés publics sont déjà extrêmement ouverts, disposera-t-elle de tous les moyens

pour imposer à son partenaire l'ouverture des marchés américains, dont ceux des États fédérés ? Le cas échéant, si les négociations n'aboutissent pas, l'Union européenne serait-elle toujours, selon ce même principe de réciprocité, prête à revoir l'ouverture de ses propres marchés publics ?

Au-delà, le mécanisme de règlement des différends actuellement imaginé pourrait privilégier les intérêts d'investisseurs privés au détriment des collectivités, ce qui, comme vous le savez, du point de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, ne serait pas acceptable.

Comme vous le voyez, cher Jean-Claude Juncker, les sujets d'intérêt commun ne manquent pas et, évidemment, le temps ne permet pas de les aborder dans le détail. Mais vous avez décidé de réserver votre première parole officielle sur la mise en perspective de la politique de votre commission aux maires de France. Sachez qu'ils y sont profondément sensibles.

Nous sommes attachés à la réussite de l'Europe. D'ailleurs, au cours de ces trente dernières années, aucune commune de France ne peut dire qu'elle n'a pas bénéficié, pour son développement, d'une part de l'Europe. Avec les Fonds européens structurels, à l'époque de la décentralisation version années 1980, un dispositif de financements croisés a permis d'avoir des effets de levier profonds. Pas une salle polyvalente d'importance, pas un complexe sportif, pas l'aménagement d'une zone artisanale de développement économique n'a été accompagné, selon des pourcentages qu'il appartenait à l'État national de définir, par l'Europe.

Cette Europe du quotidien, il faut la faire vivre, il faut la faire connaître, il faut la faire comprendre. Les enjeux sont immenses, et notre société fracturée et inquiète. Ce n'est pas seulement la France, si vous me le permettez, mais c'est aussi la France.

Elle s'interroge sur son avenir, et les communes restent et demeurent – ce sera mis en perspective à travers ce congrès – « la petite patrie », la dernière grande famille. Comme le dit un grand professeur de sciences politique qui mettra en perspective les résultats d'une analyse à grande échelle, en réalité la commune réconcilie les Français, renforce la démocratie représentative et permet de fixer des objectifs partagés.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de choisir pour notre Congrès le thème de « Ensemble, faisons cause commune ». Ensemble, nous, les maires de France, quelle que soit la taille de nos communes, nous avons le même mandat, la même exigence, la même volonté de nous développer.

La cause commune, nous souhaitons la faire avec l'État. Nous avons été présents à ses côtés lorsque l'essentiel était en jeu, au lendemain du drame du Bataclan lorsque la sécurité des Français était en cause, et l'État sait pouvoir compter sur les maires de France. Les maires de France veulent pouvoir compter sur l'État lorsque l'essentiel est en jeu. C'est le message que nous porterons auprès du Président de la République prochain.

Nous voulons vous dire aussi que l'Europe sait pouvoir compter sur les maires de France dans cette cause commune qui vise tout simplement à défendre une certaine idée du bonheur, de la liberté, et du développement pour chacun.

Merci de votre attention.

Merci à vous, Président Juncker, de votre présence.

Intervention de Monsieur Jean-Claude JUNCKER, président de la Commission européenne

Monsieur le Président de l'Association des maires de France, cher François,

Mesdames et Messieurs les Élus, à voir la salle, pour beaucoup d'entre vous,

Chers Amis,

Je sais qu'initialement il avait été prévu que nous nous rencontrions en novembre. Mais les tragiques événements du 13 novembre ont modifié votre agenda, et un peu notre vie à nous tous.

Longtemps j'aurai en mémoire les nombreuses victimes parisiennes, ces parcours brisés, ces biographies cassées, ces rêves inachevés. Les terroristes s'attaquent à notre façon de vivre ensemble, à nos libertés, à nos valeurs, à nos principes. Je voudrais rendre hommage ici au peuple français pour l'exemplarité de sa réaction collective qui fut faite de courage et de détermination. Le vieil Européen que je suis, Luxembourgeois voisin, dit : « Vive la France, et vive sa République, qui est aussi la nôtre ! »

Le terrorisme est une de ces multiples crises simultanées auxquelles nous sommes confrontés et, dans cette Europe, à vrai dire en polycrise, dans ce monde des plus instables, la solidarité européenne n'a jamais été aussi nécessaire à chacun de nos pays et à chacun de nos peuples. Vous, les élus locaux de France, qui entretenez avec les habitants de vos territoires des liens de proximité et surtout des liens de confiance, vous avez aussi une responsabilité, je dirais une responsabilité primaire, de parler de l'Europe sur tous ces sujets.

En effet, l'Europe ce n'est pas moi, ce n'est pas la Commission, ce n'est pas le Conseil, ce n'est pas le Parlement européen. L'Europe, ce ne sont pas des institutions. L'Europe, c'est vous, et c'est nous tous ensemble. Et puisque les collectivités locales, en France plus qu'ailleurs, jouent le rôle de proximité qui est le leur, je voudrais mettre un terme à une erreur de parcours qui fut celle, me semble-t-il, d'une commission précédente, qui avait pensé devoir suggérer à la France de réduire le nombre de ses communes.

Personnellement, je ne dis pas cela. Je connais la France, je connais ses plis, je connais ses spécificités et je comprends tout à fait que la République veuille organiser son territoire de la façon qui lui semble appropriée. C'est une question dont l'Europe n'a pas à connaître.

Si les Européens se sont éloignés de l'Europe, c'est parce que nous n'avons pas su répondre à leurs principales préoccupations, alors qu'ils ont payé un lourd tribut à la pire crise financière, économique et sociale que l'Europe a connue depuis la Seconde Guerre. Des millions de personnes ont perdu leur emploi. Le chômage a atteint des niveaux records, les inégalités se sont creusées et se creusent, à vrai dire, chaque jour davantage.

Même si l'on peut parler d'une reprise économique qui se confirme en Europe, celle-ci reste trop timide. Alors, les citoyens finissent par douter de notre capacité à sortir l'Europe de la crise et sont inquiets sur leur avenir et sur celui de leurs enfants. C'est de ces doutes et de ces inquiétudes que se nourrissent les populistes de tout bord, fervents adeptes du protectionnisme, du nombrilisme, de l'égoïsme, du rejet de l'autre, c'est-à-dire des réflexes les plus suicidaires que l'on puisse imaginer.

Il est devenu urgent de recréer un lien de confiance entre l'Europe et ses citoyens et pour cela de belles paroles ne suffiront plus. Il faut des résultats tangibles. C'est bien là toute l'ambition de la Commission que j'ai l'honneur de présider et dont les priorités ont mûri lors de la vaste

campagne européenne du printemps 2014. Ces priorités, ce sont aussi les vôtres : emploi, croissance, justice et cohésion sociale.

Or, pour créer des emplois, augmenter le potentiel de croissance de l'Europe et ressouder nos populations et nos territoires, il nous faut regarder de l'avant, il nous faut investir dans des domaines porteurs d'avenir : la recherche et l'innovation, la formation professionnelle, l'énergie, les transports, le numérique et bien d'autres encore. Sur tous ces enjeux l'Europe est déjà présente.

La France bénéficie de quelque 27 milliards d'euros sur la période 2014-2020, près de 25 % de l'investissement public en moyenne annuelle, sans parler du soutien apporté par l'Europe à la politique agricole. Mais, au-delà des chiffres, ce dans quoi nous voulons investir, c'est dans notre capacité à faire vivre ensemble nos concitoyens, que ce soit dans les grandes métropoles ou dans les zones rurales, car, ainsi vous l'avez dit, tous les citoyens européens, où qu'ils se trouvent, méritent la même considération et la même solidarité.

Être solidaire, c'est aider des jeunes gens sans diplôme et sans qualification à entrer dans le marché du travail. Avec, par exemple, ces neuf écoles de la deuxième chance dans la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, qui ont bénéficié cette année de 4 millions d'euros de l'Initiative pour l'emploi des jeunes. C'est aussi contribuer au réaménagement urbain sur les territoires, comme ce beau projet de réhabilitation d'un ancien site industriel de la presqu'île de Rollet en Normandie, qui s'est maintenant transformé en parc urbain de loisirs dont peuvent profiter les habitants de Rouen.

Le budget européen ne peut certes pas tout, mais l'Europe peut beaucoup, pour peu que tous les acteurs qui la composent agissent ensemble et non pas l'un contre l'autre.

C'est pourquoi notre toute première initiative, en prenant fonction fin 2014, a été de nous attaquer à la panne d'investissement dont souffre l'Europe, avec un niveau des investissements inférieur de 20 % à ce qu'il fut en 2007. J'ai toujours considéré que les politiques exclusivement axées sur l'austérité, sans prendre en compte les nécessités de croissance et d'investissement, mèneront l'Europe à l'échec. C'est la raison pour laquelle nous avons ajouté aux politiques européennes, ressenties plus comme une sanction que comme un encouragement, le volet du plan d'investissement qui porte mon nom.

S'il porte mon nom, ce n'est pas de mon fait. Ce fut l'invention de ceux qui, dès le début, pensaient que ce serait un échec total. Ils voulaient donc à tout prix pouvoir identifier celui qui serait à l'origine de cet échec. Depuis que c'est devenu un succès, on ne parle plus du plan Juncker, mais du plan d'investissement européen, et c'est très bien comme cela.

La façon de relancer de l'investissement en Europe a été de promouvoir un nouvel usage des fonds publics européens, pour attirer dans l'économie réelle du capital privé oisif. C'est cela, notre plan pour l'investissement : une opération conjointe de la Commission et de la Banque européenne d'investissement et la création d'un nouveau fonds européen pour les investissements stratégiques.

Ce plan, ce sont des financements – plus de 315 milliards d'euros envisagés sur trois ans – mais c'est aussi un changement de pratique, avec une garantie de prise de risque offerte à ceux qui portent des projets d'envergure, avec un soutien au financement des petites et moyennes entreprises innovantes, et avec une meilleure utilisation des

fonds publics, en lien aussi avec les fonds européens structurels et d'investissement pour les collectivités publiques.

Cela fonctionne ! En un peu moins d'un an d'opération, ce sont 100 milliards d'euros d'investissements qui ont été mobilisés dans 26 pays de l'Union européenne, près d'un tiers de notre objectif de 315 milliards d'euros sur ces trois années. Et ce sont 64 grands projets d'infrastructure et plus de 140 000 petites et moyennes entreprises qui vont en bénéficier.

Je dois dire que la France est un acteur exemplaire de la mise en œuvre de ce plan. Elle y a apporté avant les autres un cofinancement de 8 milliards d'euros pour accompagner sa réussite en augmentant sa force de frappe vers l'élan d'un pays où il y a la plus forte mobilisation de porteurs de projets.

À ce stade, en France, on comptabilise 14,5 milliards d'euros de projets sélectionnés sous deux formes :

- d'une part, 15 projets dans le domaine des infrastructures et de l'innovation générant des investissements de 8,2 milliards d'euros
- d'autre part, 20 accords de financement qui vont bénéficier à plus de 30 000 petites et moyennes entreprises et qui généreront un investissement de 6,3 milliards d'euros

Cela a déjà commencé sur le terrain. J'ai appris, pas plus tard qu'hier, que des travaux pour la rénovation énergétique d'un immeuble dans le 13^{ème} arrondissement ont démarré. C'est la première étape d'un projet innovant et ambitieux pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments privés ; à terme, ce seront 10 000 logements en région parisienne et 40 000 logements dans toute la France qui seront rénovés grâce aux financements mobilisés par le Plan européen.

Un autre projet français illustre bien comment combiner avec efficacité différentes sources d'investissement. C'est le programme « 3^{ème} révolution industrielle en Haut de France ». C'est bien Haut de France qu'il faut dire maintenant ? je ne me retrouve pas toujours dans la réorganisation territoriale de la France. Les Français non plus d'ailleurs.

Ce programme « 3^{ème} révolution industrielle en Haut de France » est un projet important puisque la Région a mobilisé 50 millions d'euros en associant des fonds structurels, des fonds de notre Plan d'investissement via un prêt de 15 millions d'euros de la BEI et d'autres partenaires nationaux comme la Caisse des dépôts et le Crédit agricole.

J'encourage les autres régions à suivre l'exemple. Mais je suis bien conscient que tout n'est pas simple pour une commune, surtout pour les plus petites entités, afin d'accéder à des sources de financement et c'est pour cela que nous mettons en place des plateformes et portails de conseil et d'assistance technique à tous les niveaux.

La relance de l'investissement, je le disais, est une nécessité et, pour réussir, elle doit aller de pair avec deux autres priorités : celle de la responsabilité budgétaire et celle des réformes structurelles permettant de moderniser nos économies. Ce sont trois éléments qui vont ensemble et qui forment ce triangle vertueux : assainissement budgétaire, réformes structurelles, relance de l'investissement dont je suis un chaud partisan.

Sur tous ces sujets, la France progresse mais il y a encore du travail à faire et la France doit maintenir le cap en matière de finances publiques ainsi qu'en matière de réformes.

Après le choc de la crise des dernières années, la situation des finances publiques s'améliore en Europe et je note tout comme vous que la France a pris l'engagement de ramener

son déficit sous la barre des 3 % en 2017. C'est important et nécessaire. La grande majorité des États membres de la zone euro ont su le faire sans réduire leur croissance et je veux être confiant que tel sera le cas aussi en France.

On ne peut construire durablement la croissance sur l'endettement. Si cela était la mesure appliquée, il y a longtemps que nous le saurions.

La consolidation financière n'est pas une fin en soi. Il faut savoir appliquer les règles avec intelligence. Je n'ai jamais cru, ni dans mes fonctions actuelles ni dans mes fonctions antérieures, qu'une austérité aveugle, une flexibilité sans borne et sans gêne serait de bon conseil. Je ne crois pas le contraire mais je ne crois pas en l'exclusivité de cette méthode consistant à appliquer partout et sans nuance une austérité stupide, raison pour laquelle nous avons lancé le Plan d'investissement.

Je voudrais dire ici que je n'aime pas trop ces propos d'hommes politiques français où d'éditorialistes de la grande presse parisienne qui donnent toujours l'impression que la France devrait consolider son budget pour faire plaisir à Bruxelles. Je n'ai pas besoin de cette partie de plaisir. La France doit le faire pour faire plaisir aux générations qui viendront après nous, et ce sont les générations actuelles qui doivent le faire et pas les générations lourdement endettées par les erreurs qui pourraient être les nôtres.

C'est pourquoi cette Commission a introduit des doses de flexibilité dans le pacte de stabilité et de croissance, non pas pour le transformer, comme on l'écrit souvent en Allemagne, en Autriche et aux Pays-Bas, en pacte de flexibilité, mais pour lui donner une grille de lecture qui nous permette de mieux réagir aux aléas conjoncturels et de donner du temps aux réformes et notamment aux réformes qui favorisent l'investissement.

Cette action nous la menons avec un sens aigu de la situation et des priorités sociales. J'ai fait campagne, lors des élections européennes de 2014, sur le besoin de justice et d'équité sociale et même si l'essentiel des compétences se trouvent avec vous au niveau local, la Commission est déterminée à soutenir ces priorités au niveau européen : lancement d'une initiative pour l'emploi des jeunes, mise en place d'un socle européen des droits sociaux ou encore une meilleure réglementation du détachement des travailleurs au sein de l'Union.

Je sais bien que ces sujets suscitent inquiétude et polémique en France. La Commission a fait récemment des propositions réaffirmant clairement un principe à mes yeux évident et auquel je tiens. Un même travail effectué au même endroit doit être rémunéré de manière identique. Certains parlements nationaux sont très réticents et nous l'ont fait savoir mais nous allons, après avoir tenu compte des observations qui ont pu être les leurs, maintenir le texte de notre proposition.

Sur tous ces sujets, Bruxelles, comme l'on dit trop souvent pour faire croire qu'il s'agit d'autre chose que de nous-mêmes, peut parfois vous sembler bien lointaine. Mais vous devez savoir que nous ne sommes pas sourds aux préoccupations des autres et notamment des élus locaux. Je connais François, il faisait allusion aux inquiétudes notamment françaises qui se manifestent au sujet des négociations sur le Traité transatlantique, qui, contrairement à ce que l'on dit souvent, ne se font pas en cachette.

Je suis d'avis que ces négociations bien menées pourront aboutir à un Traité qui profitera à l'économie européenne, à nos petites et moyennes entreprises et à nos agriculteurs aussi. Et cela, sans abaisser nos normes, bien au contraire. Je me suis engagé personnellement à veiller au grain sur ce point. J'ai vu jeudi et vendredi le Président Obama au Japon et je lui ai rappelé que nos normes, nos principes et nos

valeurs ne seront pas bradés ni offerts sur l'autel du Traité transatlantique.

L'Europe doit rester l'Europe et la France doit rester la France. Je le dis notamment en relation avec les marchés publics et avec l'universalité du service public qui, oui, est une spécialité française mais qui est aussi un souci que doivent avoir à cœur de prendre en compte ceux qui négocient le Traité transatlantique avec les États-Unis. Les Américains le savent et s'ils ne le savaient pas, ils le savent mieux depuis jeudi et vendredi.

Vous avez en face de vous, Mesdames et Messieurs, une Commission politique, ce qui ne veut pas dire sectaire ou partisane. J'insiste sur ce point car trop souvent on décrit l'action de l'Union sous un angle technocratique ou, pour le dire autrement, on donne à penser qu'elle n'aurait pas d'âme.

La Commission que j'ai l'honneur de présider a une âme et elle est politique parce qu'elle est à l'écoute des élus et parce qu'elle fonde son action sur des valeurs proprement européennes. C'est la raison pour laquelle nous avons pris l'engagement de réduire la bureaucratie. Ma Commission – si vous me permettez l'emploi de ce possessif excessif – la Commission a retiré de la table du co-législateur 140 projets d'initiatives. Nous avons lancé chaque année en 2015 et en 2016 23 nouvelles initiatives alors que les commissions précédentes brillaient par la présentation de 135 nouvelles initiatives par année.

Trop c'est trop. L'Europe doit s'occuper des grands sujets, des grands problèmes et être très timide et d'une grande retenue lorsqu'il s'agit des petits problèmes qui trouvent une meilleure réponse au niveau des collectivités locales, des régions et des États qu'au niveau européen. Trop d'Europe peut tuer l'Europe ; insuffisamment d'Europe va la tuer aussi. C'est entre les deux, c'est à l'intersection des grands problèmes que l'Europe doit traiter en priorité et des petits problèmes qu'elle doit négliger que se trouve la véritable réponse à la crise de l'éloignement des Européens par rapport à l'Union européenne. La subsidiarité a un rôle à tenir et nous y veillons.

Parlons des grands problèmes de l'époque et de l'Europe. On n'échappe pas au sujet de la crise des réfugiés. J'avais dit au moment où la Commission a commencé ses travaux que la crise de la migration serait un enjeu majeur pour les prochaines années et que l'Europe devait se doter d'un agenda européen des migrations. Cet agenda, nous l'avons présenté dès le mois de mai de l'année dernière. Il couvre à vrai dire tous les aspects de la question migratoire, sur le court terme avec l'urgence de la crise des réfugiés comme sur le long terme avec notamment la nécessité d'avoir une politique légale de migration.

Si nous n'organisons pas la migration légale vers l'Europe, si nous ne laissons pas entrer ceux qui viennent de loin pour nous apporter énergie et talent, par la porte principale, il ne faut pas jouer la surprise lorsque d'une façon illégale et inorganisée ils entrent par la fenêtre. Je voudrais que ceux

qui viennent de loin puissent entrer par la porte principale en Europe, c'est pourquoi il faut organiser la migration légale.

Si les États membres avaient suivi dans leur sagesse toutes les propositions de la Commission, y compris sur la relocalisation et l'organisation de la solidarité inter-États, nous serions dans une situation bien meilleure que celle dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Je sais bien que cette question suscite aussi beaucoup de défis pour les villes, même pour les très grandes villes et très souvent aussi pour le monde rural. Je connais la difficile situation de Calais et la Commission a apporté son soutien financier en dégageant dix millions d'euros sur les fonds destinés à l'accueil des migrants.

Mais les réfugiés, Mesdames et Messieurs, méritent notre solidarité ; plus qu'une obligation légale, c'est une exigence de cœur que d'accueillir ceux qui ont droit à une protection internationale. La solidarité, et sans faire référence au code du travail français, doit être une obligation générale pour tous. Permettre aux réfugiés d'avoir rapidement accès à un travail n'est pas qu'une question de dignité, c'est aussi un premier pas vers une intégration réussie, source d'enrichissement tant culturel qu'économique pour nos sociétés.

Ce sont autant de questions que vous aborderez lors de votre Congrès. Je n'ai pas à m'immiscer entre le Gouvernement de la République et les collectivités locales lorsqu'il s'agit d'organiser le débat gravitant autour de la réduction ou non des dotations de l'État aux collectivités locales. La Commission n'a jamais demandé à aucun gouvernement de la zone euro de réduire les investissements au niveau local. C'est un débat que j'espère vertueux entre l'autorité centrale et les collectivités locales.

Nous avons une exigence en termes nominaux : un déficit de moins 3 %. Nous avons des exigences en matière de réformes structurelles – nous, c'est-à-dire la Commission et le Conseil des ministres des Finances – mais nous n'intervenons pas dans la répartition exacte de l'effort qui doit être fait par la République. D'ailleurs, je suis fier des communes rurales, des petites et grandes villes d'Europe parce que, hier encore, a été signé à Amsterdam un partenariat important entre villes. Je suis fier de voir ces collectivités locales, en France et ailleurs, se mobiliser pour faire face à tous ces défis dont je viens de faire une énumération certes pas définitive.

C'est en agissant ensemble, non pas les uns contre les autres, c'est en apprenant à mieux nous connaître pour pouvoir retomber amoureux une nouvelle fois de l'Europe que nous arriverons à surmonter les crises.

En Europe, il faut d'abord avoir de la patience et de la détermination, cette patience et cette détermination dont ont besoin les grandes ambitions et les longs trajets.

Merci de m'avoir écouté et bonne chance à vous.

Présentation du rapport financier par Monsieur Michel VERGNIER, trésorier général de l'AMF

Introduction de François Baroin, président de l'AMF

Chers amis, merci de votre présence. Nous abordons à présent l'assemblée générale statutaire de notre association. Le déroulé de la séance sera assez simple. Je passerai la parole à notre trésorier général, Michel Vergnier qui nous a rejoints de la Creuse. Nous aurons la partie budgétaire, puis nous ouvrirons le débat. Ensuite, le rapport d'activité sera présenté par notre secrétaire général, Philippe Laurent, que je remercie chaleureusement. Nous aurons le débat sur le rapport.

Puis, il y aura une présentation d'un partenariat, sur lequel je me permets d'insister en introduction, avec France Info et tout le réseau national des radios France Bleue qui va mettre à l'honneur les initiatives dans chacun de nos territoires tout au long des mois qui nous séparent de l'élection présidentielle. Cela nous est apparu opportun dans le contexte global de valorisation de la démocratie représentative. Cela nous est apparu utile dans la formidable ressource de trésors d'imagination et d'initiatives exceptionnelles qui se trouvent sur notre territoire, et ce sera une caisse de résonance magnifique.

Par conséquent le directeur de la rédaction de France Info vous expliquera comment, au sein de chacune de nos associations départementales, faire monter toutes les initiatives qui pourront ensuite permettre à chacune et à chacun d'entre vous, nous l'espérons, aussi bien d'exprimer le projet que de le mettre en lumière, le mettre en valeur, afin que tout cela serve en quelque sorte de nourriture pour les projets de mobilisation au moment de la grande respiration démocratique de l'année prochaine.

Nous aurons ensuite notre débat d'orientation générale, André et moi-même, puis le débat avec la salle et nous passerons au temps de l'organisation de nos travaux dans le cadre prévu de ce congrès.

Sans plus tarder, je passe la parole à Michel Vergnier.

Présentation du rapport financier par Michel Vergnier

Oui, mon cher François, la Creuse est un département que tu connais un peu. Merci de ton accueil chaleureux. J'ai vu que tu t'inquiétais sur le fait que je puisse ne pas arriver. Je n'ai mis que 8 heures pour faire 350 km. Les branches, la pluie, le vent... et puis le POLT, le Paris/Orléans, Limoges/Toulouse que nous voulons rénover – j'en profite pour le dire : service public...

Mes chers amis, j'ai beaucoup de plaisir à vous retrouver et, de plus, les comptes ne sont pas très compliqués pour nous même si l'année 2015 est une moins bonne année. Mon cher Jacques – je salue l'ancien président – tu n'as eu que des années excédentaires mais pour ma prise de fonction comme trésorier, je présente une année déficitaire. Il y a quelques raisons à cela.

1 489 710 euros est le premier résultat négatif depuis 10 ans, mais ce n'est qu'exceptionnel et conjoncturel. En tous les cas, ce n'est pas révélateur d'un quelconque dérèglement du fonctionnement financier de l'association.

Pourquoi cette somme ?

C'est le fruit de l'annulation de notre congrès de novembre pour les raisons que vous connaissez bien entendu et, en même temps que l'annulation de notre congrès, l'annulation de notre Salon qui est pour l'AMF toujours source de revenus et pas de désagréments. Cela s'explique dans sa

quasi-totalité par la perte de recettes liées à ces deux manifestations et à deux dépenses supplémentaires que nous avons collectivement engagées, dont je vais vous dire deux mots. Il y a eu aussi des débits prestataires. Il a bien fallu répondre à quelques demandes quand même malgré l'annulation. Tout ne s'est pas fait sans heurt ; en tout cas, tout s'est fait dans la parfaite harmonie avec le Groupe Moniteur que je tiens à saluer.

Puis, nous avons décidé d'organiser, compte tenu de cette annulation, un Rassemblement des maires au mois de novembre. Cela a généré une dépense supplémentaire.

S'agissant des produits, notre chiffre d'affaires est comme d'habitude généré essentiellement par les cotisations de nos 35 980 adhérents ainsi que par les recettes liées au Congrès et au Salon.

En 2015, les cotisations se sont élevées à 8 196 500 euros, soit une légère augmentation pour atteindre 88 % du produit d'exploitation et les annulations ont privé notre association d'un chiffre d'affaires de plus de 2 millions d'euros. C'est là l'essentiel de l'explication du résultat négatif de cette année.

Pour une moindre mesure, mais qui mérite réflexion, et significative quand même, nous avons constaté un effondrement généralisé des recettes publicitaires pour la presse écrite, à hauteur de 255 000 euros de moins et notamment pour *Maire de France* soit -49 %.

S'agissant des charges courantes d'exploitation prévisibles et donc convenablement budgétées l'année passée, elles sont en évolution légère, emportée essentiellement par une augmentation habituelle – que tous les maires connaissent bien – et essentiellement mécanique de 2 % sur la masse salariale liée aux remplacements et aux évolutions de carrière et de primes.

Une évolution particulière à la hausse est cependant à noter. Nous l'avons décidée. Je pense que les associations départementales et leurs directeurs en sont satisfaits même s'il reste encore à préciser les choses : il s'agit de l'augmentation des frais de déplacement des associations départementales à la fois pour les adhérents et les salariés de ces associations. Il est vrai que l'on travaille beaucoup. Il y a beaucoup de commissions, et nous constatons une forte fréquentation dans les commissions. Avec 250 % d'augmentation de remboursement en 2015, c'est le résultat d'une communication que nous avons faite avec les associations départementales en début d'année.

Cela s'ajoute à des abattements que vous connaissez bien et des ristournes de cotisations ainsi qu'aux différents dispositifs de soutien et d'accompagnement, par exemple des structurations que nous avons indiquées. C'est donc plus de 3,5 millions d'euros que notre association réinjecte tous les ans dans notre réseau territorial.

Les conséquences de l'annulation du Congrès et du Salon ont engendré des charges exceptionnelles d'un montant de 400 000 euros environ, réparti essentiellement entre les débits pour les prestataires, pour une moindre part, et l'organisation du Rassemblement des maires pour la très grosse majorité avec notamment la location du Palais des congrès ; bien sûr, comme d'habitude, nous avons déjeuné avant de partir et nous avons sonorisé, refait les choses d'une manière très technique, et tout cela coûte un peu.

Enfin, deux événements non prévus initialement au budget ont augmenté ces charges : la Journée nationale d'action, début septembre, pour 120 320 euros et une autre

manifestation qui prend de l'ampleur – pas la manifestation mais ce qu'elle a généré – c'est la Rencontre des communes nouvelles pour près de 60 000 euros.

L'ensemble de ces éléments, ajoutés aux pertes de recettes que j'ai évoquées, expliquent le résultat négatif de cette année.

Pour ce qui est du budget 2016, en espérant qu'il n'y ait pas d'événements imprévisibles avec des conséquences financières, la prévision budgétaire de 2015 était bonne. En effet, la comparaison prévision/réalisé pour les produits et charges courantes d'exploitation fait apparaître un différentiel satisfaisant.

Partant des mêmes règles habituelles de stabilité et de prudence que celles qui ont présidé à toutes les élaborations budgétaires et notamment celle de 2015, le budget 2016 qui est présenté projette l'évolution du fonctionnement de l'AMF selon le rythme qui est celui de ces dernières années, à savoir :

- pas d'augmentation des cotisations,
- une stabilité des produits,
- une évolution maîtrisée de la masse salariale intégrant l'augmentation du point d'indice et des recrutements ou des emplacements ou des créations de poste) à venir. On le verra, ce sera le cas notamment en raison de la place prise par l'intercommunalité où nous avons besoin de techniciens de haut niveau.

Il intègre aussi le coût de projets décidés par nos instances, comme notamment :

- les travaux de la régie de l'auditorium où l'on pourra enfin s'entendre correctement,
- le développement d'une application Internet,
- ou encore le recours à un conseil extérieur pour le service des Intercommunalités, entre autres choses.

Monsieur le Président, je pense que les comptes seront approuvés, certifiés. Je remercie aussi notre expert-comptable et son cabinet avec lequel nous faisons, je crois, un travail en confiance mais qui est toujours très rigoureux et très pointilleux mais c'est aussi une garantie pour chacune et chacun d'entre nous.

Le président Baroin donne ensuite la parole au commissaire aux comptes qui présente son rapport et conclut en indiquant l'absence de réserve et d'observation.

Après cette présentation, le président Baroin demande s'il y a des questions ou observations. En l'absence de demande d'intervention, il soumet au vote le quitus sur les comptes 2015.

Le quitus sur les comptes 2015 est adopté.

Le président Baroin reprend la parole.

Je précise que je voudrais vraiment rendre hommage à l'équipe administrative de notre association qui est là depuis longtemps sous la houlette de notre directeur général. La décision du report a été une décision difficile pour les raisons qui viennent d'être évoquées par notre trésorier général.

Quand nous avons mis en balance après les échanges que nous avons eus avec le Premier ministre, aussi bien André Laignel, Philippe Laurent que moi-même, la difficulté pour la Préfecture de Police de garantir la sécurité et l'accès avec la fouille au corps nécessitée par l'état d'urgence trois jours après les attentats du Bataclan, il nous est apparu dans le sens de l'intérêt général d'assurer la responsabilité du report.

Nous mesurons également les difficultés par rapport à des périodes traditionnelles de Congrès des maires qui se tiennent à l'automne, éventuellement pour le Salon. Je veux dire que, pour le Salon 2016, qui commence aujourd'hui en même temps que le Congrès, nous avons le même nombre d'annonceurs et il y aura le même exercice budgétaire car tout le monde a répondu présent ; tous les acteurs, tous les financiers, tous les partenaires traditionnels du Salon ont compris, accepté et intégré cette décision difficile et douloureuse y compris sur le plan budgétaire, ce qui veut dire que, dans la perspective de la présentation des comptes 2016, d'ici un an nous serons en situation de revenir à un rythme de croisière tout à fait acceptable et tout à fait important qui permet d'avoir de la marge dans des initiatives pour notre association.

En l'absence de demande d'intervention, le président Baroin soumet au vote le budget prévisionnel.

Le budget prévisionnel 2016 est adopté à l'unanimité.

Présentation du rapport d'activité par Monsieur Philippe LAURENT, secrétaire général de l'AMF

Mes chers collègues,

Il me revient donc de vous présenter le rapport d'activité de notre association depuis octobre dernier puisque lors de notre journée de rassemblement du 18 novembre 2015, vous vous souvenez qu'un rapport d'activité vous avait été présenté sur la période précédente.

La première activité à mentionner est naturellement cette journée du 18 novembre, ce rassemblement exceptionnel de milliers de maires de métropole et d'outre-mer à Paris, qui a marqué l'engagement de l'ensemble des maires pour les valeurs de la République que nous défendons et qui nous font vivre au quotidien partout dans le pays.

Notre association est forte de ses 35 382 adhérents, de son pluralisme, de son unité, de la solidarité de ses membres et de son réseau de 101 associations départementales. Notre association a poursuivi tout au long de ces derniers mois sa mobilisation pour faire entendre et prendre en compte les préoccupations des maires et des présidents d'intercommunalité.

L'AMF est la seule association généraliste qui aborde tous les sujets de la gestion publique locale. Elle est ainsi reconnue et en capacité d'influer et de négocier avec l'État ainsi que dans les processus législatifs et réglementaires. Elle est consultée par tous, ce qui, malheureusement, ne veut pas dire toujours écoutée... Elle représente, dans de très nombreuses instances – plus de mille – les maires et les présidents d'intercommunalités auprès de l'État, des institutions et des acteurs économiques et sociaux.

Nous sommes fortement sollicités. Des centaines d'élus sont désignés dans différentes commissions et instances et nous tentons de travailler en permanence avec les autres associations d'élus. Nous pouvons nous féliciter à cet égard de la progression du concept du « bloc local », qui marque bien, en particulier, l'interdépendance des communes et des communautés qu'elles constituent.

Dans tous ces lieux, dans tous ces débats, notre association porte la voix des maires et des présidents d'intercommunalité non pas dans une logique de maintien systématique du statu quo mais dans une volonté de responsabilisation des élus locaux et de préservation des organisations qui ont fait leur preuve. Le « chamboule-tout » institutionnel permanent n'est pas sain et paralyse l'action publique locale qui fait la force de nos territoires.

L'AMF, ce sont également des services rendus aux adhérents, de grande qualité, et je souhaite en votre nom à tous en remercier toutes nos équipes qui font preuve d'une grande compétence unanimement reconnue, y compris même au sein de l'administration centrale.

Le rapport d'activité qui vous a été remis à l'entrée résume notre activité. Je ne le présenterai pas exhaustivement mais je souhaite simplement mettre en exergue quelques temps forts et sujets d'importance, qui reflètent nos préoccupations communes.

Tout d'abord, et c'est l'un des thèmes principaux de notre congrès, il s'agit de la mobilisation contre la baisse des dotations. Cette journée nationale d'action du 19 septembre, très largement suivie à travers toute la France avec une forte mobilisation des associations départementales, avec plusieurs centaines de milliers d'élus et de citoyens qui ont signé l'appel pour les communes de France et 20 428 motions de soutien à cette action qui ont été votées par les

communes, les conseils municipaux et les conseils communautaires. Nous avons également mobilisé l'ensemble des associations d'élus sur ce sujet et nous attendons naturellement du Président de la République la décision de stopper la baisse des dotations. Nous verrons cela dans deux jours exactement ici même. Je vous donne rendez-vous.

Deuxième dossier d'importance, lié mais différent, c'est la renégociation de la réforme de la DGF, la réforme de la répartition de la DGF. Notre position est que la fin de la baisse des dotations soit le préalable à la modification de la répartition de la DGF. Avec les autres associations du bloc communal, nous avons posé les conditions de cette réforme, qui doit être lisible, soutenable et juste, et portée par une loi spécifique. Vous savez quel est le travail qui est déployé à la fois au Parlement et par le Comité des finances locales présidé par notre premier vice-président.

Le troisième sujet important qui nous a beaucoup mobilisés est l'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale et la question de la fusion d'un certain nombre d'intercommunalités. L'AMF s'est mobilisée fortement pour informer et conseiller les élus, et porter leurs préoccupations auprès du gouvernement, pour appeler à plus de dialogue constructif de la part d'un certain nombre de préfets et formuler des propositions pragmatiques pour faciliter l'application des schémas. Nous avons également construit des outils spécifiques mis à disposition des adhérents sur notre site internet avec des notes et fiches, des modèles d'actes, et un simulateur de répartition des sièges au sein des futurs conseils communautaires. Plus de 6 000 simulations ont été réalisées avec cet outil et plusieurs millions de combinaisons ont été analysées.

Concernant le dispositif de création des communes nouvelles, je salue à cette occasion la présence de Jacques Pélissard qui a joué un rôle majeur dans ce dossier. Dans le prolongement de notre mobilisation pour porter la loi du 16 mars 2015, l'AMF a accompagné les projets des élus, et organisé la Rencontre des communes nouvelles du 16 mars dernier rassemblant plus de 200 élus. Elle a également réitéré sa demande de prolongation du pacte de stabilité financière pour les communes nouvelles jusque fin 2016.

En matière de soutien à la ruralité, L'AMF a rappelé au gouvernement ses orientations : plus de souplesse et une meilleure adaptation des textes aux territoires ruraux, une politique publique structurée et cohérente d'aménagement du territoire avec de véritables complémentarités et synergies entre l'urbain et le rural. L'AMF a également proposé des assouplissements de l'octroi de la dotation d'équipement des territoires ruraux, permettant son cumul avec d'autres subventions de l'État, et la réallocation plus rapide des crédits non consommés. Par ailleurs, nous avons saisi le gouvernement pour que les comptes publics fassent preuve de souplesse et de bon sens pour permettre aux maires des communes de moins de 1 000 habitants de déroger à l'obligation de percevoir l'indemnité maximale prévue par la loi, dans l'attente de la modification de cette loi. Enfin, l'AMF s'est mobilisée pour la couverture des zones blanches de téléphonie mobile et a obtenu une augmentation significative de la participation financière de l'État au financement des antennes relais.

Dans le domaine de la politique de la ville, nous avons, avec nos associations amies, France Urbaine et Ville et banlieue, créé une commission commune « Politique de la ville et cohésion sociale », présidée par Jean-Luc Moudenc, qui s'est réunie trois fois depuis décembre 2015.

Concernant la prévention de la radicalisation, l'AMF vient de signer avec l'État une convention qui reconnaît le rôle majeur des élus locaux et permettra une meilleure coordination avec les services de l'État.

L'AMF s'est engagée également pour le climat en participant au sommet des maires organisé par la ville de Paris et au dispositif COP21 au Grand palais. Les maires et présidents d'intercommunalité ont retranscrit dans un document officiel l'engagement de placer l'enjeu climatique au cœur de leurs décisions, de conduire des actions exemplaires, d'impulser la coopération avec la société civile et tous les acteurs, d'atténuer l'impact sur le climat des activités communales et intercommunales et de veiller à l'adaptation des territoires aux changements climatiques.

Par ailleurs, suite aux travaux du groupe de travail Laïcité installé début 2015, et qui poursuit son activité, l'AMF a diffusé à ses adhérents un vade-mecum, publié en novembre 2015.

S'agissant de l'inflation des normes, l'AMF intervient sans relâche pour mettre un terme à leur inflation et pour que le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) soit une réelle instance collaborative. La consultation – voire l'information – préalable des associations d'élus est trop souvent ignorée, les saisines en urgence trop fréquentes, les avis trop souvent sans suite. Nos services instruisent tous les textes des administrations centrales. Nous sommes d'ailleurs la seule association à le faire de manière systématique pour défendre notre point de vue que nos élus examinent ensuite au CNEN. C'est une énorme charge. En tant que vice-président du CNEN, je peux témoigner de l'implication des élus et des services de notre association et je les en remercie.

En matière de politique de santé, l'AMF s'est fortement mobilisée sur les groupements hospitaliers de territoire et a vivement réaffirmé que les GHT ne peuvent ignorer l'expertise des élus locaux sans fragiliser l'offre territoriale de santé. Elle a obtenu du gouvernement que les maires et présidents d'intercommunalité soient étroitement associés dans les instances de gouvernance et restera vigilante sur le sujet.

Concernant la crise migratoire européenne, l'AMF a rappelé que les communes sont prêtes à contribuer à l'effort de solidarité, aux côtés de l'État dont c'est la responsabilité, et à créer les conditions d'accueil locales des 31 000 réfugiés prévus par le plan de relocalisation européen. Néanmoins, elle appelle à plus d'informations et de concertation et regrette que certaines collectivités supportent les charges financières générées par le transit de migrants.

S'agissant de nos collectivités d'Outre-mer, nous étions hier en réunion à l'AMF avec les élus ultra-marins et nous sommes naturellement conscients des contraintes financières qui s'imposent aux communes et aux territoires ultra-marins. Tout en dénonçant la décision de baisse insoutenable de dotations de l'État, nous insistons sur le fait que cette décision pénalise plus fortement nos communes et nos territoires d'Outre-mer dans un contexte caractérisé par un niveau d'équipement déjà inférieur à la moyenne nationale, des enjeux liés au dynamisme ou au vieillissement de la population, des dépenses de personnel très élevées et un taux de chômage très important. Aujourd'hui, le levier fiscal ainsi que l'octroi de mer compensent difficilement ces baisses de ressources. D'ailleurs, elles ne les compensent plus de fait, depuis cette année.

Les communes auront également de graves difficultés pour apporter la contrepartie nécessaire dans le cadre des programmes européens 2014-2020, ce qui affaiblit la politique de cohésion européenne vis-à-vis des régions ultrapériphériques françaises.

Mes chers collègues, la force de l'AMF, c'est aussi son réseau de 101 associations départementales qui mobilisent des milliers d'élus et emploient plus de 300 collaborateurs. Par leur ancrage territorial, leur diversité et leur expérience, les associations départementales assoient et renforcent la légitimité de l'AMF. La réussite de la journée nationale d'action du 19 septembre et du Rassemblement des maires du 18 novembre leur doivent beaucoup.

Les échanges entre l'AMF et les associations départementales sont quotidiens. Le président ou ses représentants, dont je suis, participent régulièrement aux assemblées générales des associations départementales, aux réunions des directeurs ou au congrès de l'Association nationale des directeurs d'associations des maires (ANDAM). Les services de l'AMF participent aux sessions de formation qu'organisent les associations départementales, et les collaborateurs de ces associations se rendent régulièrement au siège national. Nous devons encore renforcer cette collaboration parce qu'elle est la condition de notre efficacité. Ces derniers mois, nos associations départementales ont renforcé leur présence au niveau régional, créé des fédérations régionales, rencontré les présidents des nouvelles régions et défini des axes de travail partagés. Par ailleurs, le Bureau de l'AMF a souhaité mettre en place des groupes de travail associant les services de l'AMF et les directeurs d'associations départementales pour accentuer la mutualisation des actions et des productions, réfléchir sur l'évolution de la formation des élus et sur les moyens financiers du réseau. Les premiers travaux sont engagés et je suis certain qu'ils seront fructueux.

L'AMF, c'est également au quotidien une offre de services rendus aux adhérents, de grande qualité, croissante et diversifiée, des centaines de conseils, notamment juridiques et financiers, des manifestations à destination des élus et des professionnels, des outils et des publications nouveaux. Il faut ici à nouveau en remercier nos équipes, compétentes, investies et très disponibles.

Vous avez pu ou pourrez lire nos publications récentes : Horizons RH qui trace les tendances de l'emploi territorial, réalisé en collaboration avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) et le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), le cahier du réseau sur la délégation de service public en matière d'eau potable, le vade-mecum « Laïcité », et l'enquête sur le coût de l'accessibilité des établissements recevant du public.

Vous allez aussi découvrir à l'occasion du congrès, le vade-mecum « Encourager l'approvisionnement local » édité en partenariat avec l'Association des départements de France (ADF) et l'Association des régions de France (ARF), le livre blanc « Ensemble, inventons les communes du 21^{ème} siècle », le sondage IPSOS réalisé par le CEVIPOF et l'AMF sur l'attachement des Français au fait communal, et les deux enquêtes consacrées à la réforme des rythmes scolaires et aux finances du bloc local.

Vous utilisez ou utiliserez nos nouveaux outils : le MOOC sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, l'appli AMF téléchargeable sur vos Smartphones et tablettes qui vous permettra d'avoir un fil info en continu sur notre actualité, la newsletter AMF Info tous les jeudis matins – c'est nouveau – pour ne citer que les plus récents. Ces deux derniers outils, qui viennent de sortir à l'occasion du congrès, permettront de mieux valoriser l'action, les positions, et les services offerts par l'AMF et de renforcer nos relations avec les adhérents.

Vous êtes 285 000 par mois à visiter le site internet, 14 000 abonnés à Maire de France, et 62 000 abonnés à Maire Info, notre newsletter d'information quotidienne.

Vous avez, enfin, participé nombreux aux manifestations et rencontres de l'AMF en octobre sur la prévention et la

gestion des risques naturels ; en janvier sur la loi de finances ; en février sur le stationnement payant ; en mars sur la réforme territoriale et ses conséquences sur les services d'eau, d'assainissement et de déchets. Et, en cours de préparation, une rencontre sur l'emploi en juin et une rencontre des professionnels sur les fusions d'intercommunalité début juillet.

Mes chers collègues, vous le constatez, l'activité de votre association se déploie de manière de plus en plus large, pour mieux faire vivre encore le fait communal. Cela est permis grâce à l'engagement de tous : de nos collègues qui nous représentent dans de multiples instances et en particulier celles de notre association et des associations départementales, de l'ensemble des collaborateurs de l'AMF et des associations départementales qui font preuve d'une grande compétence technique et d'un fort attachement à promouvoir et défendre l'institution communale. Je souhaite ici à nouveau les en remercier en votre nom à tous.

C'est dire l'investissement de l'AMF et de son réseau pour vous aider dans l'exercice de votre mandat et porter haut et fort la voix des communes et des intercommunalités de France. Chers collègues, nous devons être fiers de ce que nous faisons, dans nos communes et dans nos intercommunalités, pour nos concitoyens, pour nos territoires et pour notre pays. La commune reste le lieu irremplaçable du lien social, de l'éducation, de la culture, du service public local. Ensemble, continuons !

Merci de votre attention.

Le président Baroin demande s'il y a des questions ou des observations sur le rapport d'activité présenté par Philippe Laurent. En l'absence de demande d'intervention, il met aux voix le rapport d'activité.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Intervention de Monsieur François BAROIN, président de l'AMF

Nous passons à présent au débat d'orientation générale.

Beaucoup a déjà été dit dans le rapport d'activité, dans la présentation des enjeux. André Laignel et moi-même allons mettre en perspective le débat qui va nous animer cet après-midi.

Je vais d'abord rappeler les grands principes d'action de l'AMF, sous le regard bienveillant de notre président d'honneur et en présence de bon nombre de membres du Bureau, du Comité directeur de l'Association des maires de France.

Je voudrais, si vous me le permettez, les saluer, les remercier et leur dire toute la reconnaissance collective pour le temps supplémentaire qu'ils accordent à notre Association pour la faire vivre au quotidien aux côtés des salariés de l'AMF et, en même temps, pour assurer le relais, la puissance de notre message, la présence médiatique, la présence dans les assemblées générales et faire en sorte que notre réseau, qui est notre force, soit un réseau actif, dynamique et à la hauteur des enjeux que nous traversons.

Nous nous efforçons d'être aussi fidèles à la logique de la démarche unitaire et consensuelle élaborée loin des états-majors politiques, comme je l'ai dit en introduction. C'est une structure qui, peut-être, par les temps incertains que notre pays traverse, fait que nous sommes la seule, en tout cas l'une des rares institutions profondément et puissamment républicaines. Nous sommes tous, les uns et les autres, avec nos engagements politiques que chacun connaît, capables de les laisser au vestiaire dès que nous pénétrons au sein de l'Association et de nous retrouver tous, les uns et les autres, autour de la table pour définir une méthode d'action commune, un calendrier de ces actions et essayer de dégager le plus grand démultiplicateur commun de la voix des maires de France, dans un dialogue nourri et important avec l'État, dans le contexte que vous savez.

C'est aussi notre mission de faire en sorte, en dehors de cette méthode, que la commune demeure au cœur et conserve sa place centrale dans l'organisation territoriale. Je salue beaucoup de représentants d'associations d'élus, le Président Moudenc, qui prendra la parole, je n'en doute pas, et qui a apporté un soutien fort et puissant à notre journée de mobilisation, Charles-Éric Lemaignan, au titre des communautés qui, lui aussi, nous accompagne ; nous travaillons avec l'ensemble des associations du bloc communal, et aussi avec les représentations des élus. Aucun ne souhaite prendre des initiatives qui soient de nature à altérer la place de la commune.

Vous entendrez Pascal Perrineau, des personnalités éminentes, dont Éric Orsenna, qui avait, par son enthousiasme, sa passion et l'originalité de sa voix et de son parcours, soulevé un élan d'enthousiasme, tant il est précieux d'entendre porter le même combat que le nôtre, nous, les élus, par de grandes voix d'intellectuels, de philosophes, d'académiciens, de géographes qui tiennent le même discours.

Au lendemain de cette année 2015 de grande réorganisation territoriale, avec les grandes régions d'un côté, les métropoles d'autre part, la nouvelle organisation territoriale, sur laquelle je ne doute pas que nous reviendrons dans le débat d'orientation générale, la commune réconcilie les Français avec la démocratie représentative, incarne ce qui se fait de mieux au titre de l'élément de proximité du pacte républicain. C'est ce que Pascal Perrineau nomme à juste titre, de manière assez jolie et poétique, la « petite patrie », et c'est aussi la grande famille.

C'est donc un combat que je dirais presque essentiel et identitaire, dans le sens le plus élevé et le plus fort du terme, que de préserver et d'inscrire dans la durée la permanence du principe, du fait communal dans la construction de générations de Français qui vont nous suivre et pour lesquels nous travaillons.

Dans les orientations générales, comme cela a été évoqué par Philippe Laurent, il y a évidemment le dialogue incontournable, en dehors des textes qui ont été proposés par le gouvernement et qui ont animé les débats de la représentation nationale, autour de la question des dotations. Cela va être le cœur de ce congrès.

Cela devait être la colonne vertébrale de notre congrès de l'automne. Si nous avons décidé, à l'unanimité des instances de l'AMF, avant l'été, d'organiser une journée de mobilisation, c'est parce qu'il nous est apparu indispensable de prendre l'opinion publique à témoin, pour lui faire partager les difficultés qui étaient les nôtres en raison de la décision de supprimer sur trois ans 30 % de dotation, de l'argent qu'il doit aux collectivités locales. Cette décision, nous l'avons prise à l'unanimité, quels que soient nos sensibilités et nos engagements.

Je dois dire que cette décision était probablement plus difficile encore à appliquer pour celles et ceux qui soutiennent par ailleurs les orientations générales du gouvernement, parfaitement respectables – cela fait partie du débat démocratique. Je veux remercier celles et ceux qui ont fait l'effort et ont eu le courage de partager ce combat commun, ce qui a fait que cette journée a été inédite, et le congrès de l'automne devrait être le point d'orgue d'une mobilisation pour obtenir de l'État un mouvement. Nous avons pris, je n'y reviens pas, la décision – qui, me semble-t-il convenait – de décaler. Merci encore de l'avoir acceptée, de l'avoir entendue, de l'avoir écoutée et de l'avoir aussi soutenue sur le plan départemental.

Le cœur de nos travaux de ce printemps, c'est bien la problématique des relations avec l'État sur l'aspect financier. Il y a une quinzaine de jours, nous avons tenu une conférence de presse avec tous les acteurs du bloc communal, toutes les associations qui sont nombreuses par ailleurs, qui se retrouvent aussi dans nos instances dirigeantes et qui apportent leur contribution en soulignant, en apportant, en défendant tel ou tel point de vue selon la structure sociologique, la typologie démographique ou l'organisation territoriale. C'est l'addition de toutes ces forces qui définit l'intérêt général que nous avons l'honneur, ici, de porter au sein de l'AMF.

Nous nous sommes retrouvés avec nos parcours, nos combats et, en même temps, nos engagements différents, et nous avons formulé la même demande. Nous demandons à l'État la suppression annoncée de la tranche 2017 de la baisse sur les dotations des collectivités locales.

Pourquoi ?

Parce que la facture est déjà très lourde à payer, nous y viendrons. Il y a un affaiblissement et un effondrement de l'investissement public de 25 % en l'espace de deux ans. Toutes les estimations que nous avions à notre disposition à l'époque plaçaient cet affaiblissement de l'investissement public à hauteur de 30 %, mais à la fin 2017. C'est-à-dire que le choix qui a été fait par une grande partie d'entre nous a porté, pour une large part, sur le gel des projets, sur le ralentissement de l'activité, sur la raréfaction de la commande publique, bref, sur une altération durable du développement de chacun de nos territoires en raison de la faible restitution de l'argent du contribuable au titre de la

commande publique, qui permet de soutenir nos TPE et nos PME, qui étaient déjà en difficulté en termes de trésorerie et qui, pour une large part, vivent de la commande publique.

Nous y viendrons, et nous répondrons, les uns et les autres, dans l'animation du débat d'orientation générale, à toutes les questions. Nous tenons à votre disposition tous les chiffres nécessaires. Je crois que ce serait une juste décision et un constat de lucidité si nous voulons redonner de l'élan, pas uniquement à nos territoires, mais à notre croissance économique, compte tenu du modèle économique français, qui repose pour une large part sur l'investissement en général, et beaucoup sur l'investissement public, c'est-à-dire essentiellement sur l'investissement des communes et des intercommunalités. Nous portons 60 % des investissements publics au niveau national, soit plusieurs dizaines de milliards qui peuvent être un levier fort et puissant pour tenir les territoires et créer de l'emploi.

Nous pensons que cette cause est juste, qu'elle est commune et qu'elle est partagée par tous, quelle que soit la taille de nos communes. C'est cela, le sens du dialogue exigeant que nous avons avec l'État, un dialogue profondément républicain. Nous avons eu au cours de l'année 2015 un certain nombre de réunions. Nous en avons rendu compte à chacune de ces étapes. Nous n'avons pas encore obtenu gain de cause, je le dis franchement. Nous avons seulement obtenu que ce débat sur les dotations et cette question, vitale pour chacun de nos territoires, de l'investissement public soient désormais au cœur des préoccupations de tous les acteurs publics, ce qui est déjà une étape importante, bravant par là même les tsunamis médiatiques contre lesquels nous luttons, c'est-à-dire l'addition, comme le disait d'ailleurs assez justement le Président Juncker, d'un certain nombre de relais médiatiques qui ne connaissent pas véritablement nos territoires.

Ils ne savent pas très bien ce que recouvre l'expression d'un mandat municipal, l'exigence et l'honneur d'être maire. Ils ne mesurent pas que, par des propos assez faciles sur le thème « il y a trop de communes en France » ou « il y en a autant en France que dans toute l'Europe » et en accompagnant le discours sur la suppression des communes, ils insultent les 25 millions de personnes qui vivent dans les 33 000 communes de moins de 2 500 habitants. Il ne faut donc pas s'étonner de voir se développer des discours de populisme trouvant leur emprise dans le sentiment d'abandon. C'est le rôle et c'est la responsabilité de l'Association des maires de France de contrecarrer ce discours mais le tsunami est élevé et la vague est importante. Nous y parviendrons cependant parce que notre cause est juste et que nous avons le soutien de la population française autour de son attachement indéfectible au rôle et à la place de la commune.

Nous avons également la volonté de remettre l'aménagement du territoire au cœur des débats nationaux. L'Histoire jugera de cette année 2015 de grandes réformes et, après tout, nous ne sommes pas des conservateurs repliés sur nous-mêmes. Nous sommes des acteurs vivants, engagés et passionnés de l'avenir. Sinon, nous ne ferions pas ce métier. Nous ne nous mettrions pas au service de nos populations. L'Histoire dira si ces réformes vont dans la bonne direction. Pourquoi pas ?

S'agissant des grandes régions, il y en a treize à présent. Je l'évoquais furtivement et modestement – il y a ici de très grands élus du Grand Est, que je salue avec respect – nous sommes dans le Grand Est, ce qui est, au fond, un constat de bon sens. Du côté de Troyes, nous aurions pu nous retrouver un mardi matin avec un bord de mer en Baie de Somme, ce qui aurait été très honorable mais qui n'était pas prévu dans notre géographie, sachant que nous tombons parfois l'hiver à -22° ce qui permet à l'office touristique de la Ville de Troyes d'assurer une promotion élégante de la valorisation de l'attractivité de notre territoire.

Bref, certaines régions ont eu des débats importants. Il y a eu l'Est. D'autres se retrouvent dans des territoires véritablement immenses, je pense à nos amis d'Aquitaine Poitou-Charentes Limousin. Ces régions sont désormais grandes comme des pays, avec des démographies parfois plus importantes que des pays membres de l'Union européenne. Nous verrons si la faiblesse du socle fiscal et l'immensité des schémas et des compétences qui sont accordées à ces structures n'amèneront pas, à un moment ou à un autre, des revendications de nature un peu différentes d'organisation territoriale, pour ne pas dire fédérales. Je pense en tout cas que c'est un rendez-vous qui sera pris par certains des présidents de ces structures.

Mais au-delà de cela, je veux dire que cette organisation territoriale, avec les grandes métropoles, nourrit une inquiétude pour nous tous. On ne peut pas imaginer une France qui se résume à treize grandes régions définissant, avec de grands schémas, un aménagement du territoire et des métropoles qui peuvent, si l'on n'y prend garde, être des trous noirs qui attirent toutes les énergies du territoire. C'est autour de ce juste équilibre qu'il va falloir trouver le bon positionnement et le bon chemin partagé avec l'État. C'est donc bien autour de cette organisation territoriale nouvelle qu'il nous faudra ensemble écrire l'avenir, et c'est la raison pour laquelle, là encore en ne confondant pas la taille et la puissance, le mouvement autour des grandes régions a créé une dynamique de développement et de rapprochement d'intercommunalités – XXL a-t-on dit.

Tout le monde a en mémoire ici, dans son département, les premières propositions des préfets. Ceux-ci ont lyalement appliqué la directive ministérielle qui visait à être plus ambitieux que le législateur ne l'avait été lui-même dans le débat de la loi NOTRe et à fixer dans un calendrier court des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale. C'est la raison pour laquelle ces débats ont été très vifs et très douloureux parfois. À la fin, ce sont quand même en très large majorité les élus qui ont repris la main dans la définition de ces schémas.

En bref, de grandes régions, de grandes métropoles, des intercommunalités XXL, c'est cela l'organisation territoriale qui justifie que l'aménagement du territoire retrouve tout son sens. Nous ne pouvons pas imaginer, à l'Association des maires de France, que l'État se désengage complètement de la logique d'aménagement du territoire. C'est bien à l'État de corriger les handicaps géographiques ou démographiques. C'est bien à l'État de coordonner ces politiques publiques d'aménagement portées malgré tout par des grandes régions qui auront cette mission de définir des schémas. Mais s'il n'y a pas l'État dans notre construction républicaine qui crée des points d'équilibre, alors, cela risque d'être un peu la loi du plus fort et la loi du plus grand.

Nous demandons que l'aménagement du territoire redevienne un élément de priorité d'organisation pour compléter le chamboule-tout territorial de l'année 2015 vers l'application duquel nous nous orientons à présent.

Ce sera, je n'en doute pas, au moment des grands débats qui viendront après l'été, un enjeu essentiel pour qui veut porter le destin de notre pays.

La force de notre association, c'est son réseau. Chacun le sait ici, nos associations départementales sont vivantes. Elles sont importantes. La journée nationale d'action a permis de mettre au grand jour cet effort et cette démultiplication – je veux vous en remercier – de même que notre force est d'être en capacité de travailler en commun avec tous les autres acteurs. Je salue leur présence ici, leur dynamisme, leurs positions, le fait de porter le même combat, quelle que soit la taille des communes, sachant que notre association repose, dans son immense majorité, sur des communes de moins de 2 500 habitants, de moins de 1 000 habitants. Voir par exemple Madame la maire de Paris

accompagner dans la presse nationale, au moment de la journée nationale, le discours que nous portons, est aussi précieux que de voir le maire de la plus petite commune de France porter le même message, le même discours. C'est pour l'opinion publique, c'est pour les Français le sens d'un intérêt général que nous défendons tous.

Un rapprochement a également été engagé avec les associations professionnelles de la fonction publique territoriale. Est-il besoin de dire que, là aussi, sur ce sujet, nous avons regretté la décision unilatérale prise en ce qui concerne la revalorisation du point d'indice, qui va parfois se chiffrer même en demi-point ou en point de fiscalité dans chacun de nos territoires. Nous n'avons pas proposé de formulation de commentaires sur le fond. Nous sommes des employeurs des agents de la fonction publique territoriale. Nous nous réjouissons évidemment pour nos agents qu'ils aient un pouvoir d'achat supérieur. Mais nous ne pouvons pas durablement continuer d'accepter un dialogue de cette nature. Nous ne pouvons pas revivre chaque année l'aménagement des rythmes scolaires sous la forme qui a été décrétée. Nous ne pouvons pas revivre l'année suivante l'organisation de normes telles que celles qui ont été validées par le Conseil national.

Nous ne pouvons pas imaginer des répartitions de nouvelles dotations de l'argent que l'État doit aux collectivités locales. Je vous le rappelle, mes chers collègues, cet argent, il le doit. Il a supprimé des impôts locaux par le passé, il doit les rembourser. La Constitution l'y oblige. L'État a donné des compétences supplémentaires, il doit les assumer sur le plan financier. La Constitution l'impose. Tout cela fait partie d'un dialogue qui, aujourd'hui, n'existe pas. Il nous faudra réfléchir à une autre organisation d'un dialogue qui doit être plus fécond, plus organisé, mieux stabilisé pour donner de la profondeur de champ. Nous prendrons des initiatives – si

évidemment vous le souhaitez, si vous en êtes d'accord et si vous accompagnez les propositions du Bureau et du Comité directeur – pour que, au moment de la campagne présidentielle, l'Association des maires de France soit au cœur du débat.

Nous allons vous proposer, à partir du mois de septembre et jusqu'à la fin de l'automne, de travailler les uns avec les autres pour voir quels sont les cinq ou six thèmes essentiels susceptibles de nourrir et façonner un contrat de législature qui serait proposé à chaque candidat à l'élection présidentielle. Ce qui veut dire que si nous n'avons pas de congrès à l'automne 2016, nous vous proposerons un rassemblement des maires de France dans le courant du premier trimestre, aux alentours du mois de mars, au cœur de l'élection présidentielle, en faisant venir à l'issue d'un travail consensuel autour de ce contrat de législature tous les candidats à l'élection présidentielle, pour qu'ils apposent leur signature et que nous ayons enfin la visibilité d'un dialogue, d'une méthode, d'un calendrier, d'objectifs partagés. Partagés au titre de la réduction des déficits publics et de l'assainissement de nos finances publiques, et en même temps de la protection des moyens affectés à la politique de développement de chacun de nos territoires pour lesquels nous avons été mandatés.

Voilà, mes chers amis et chers collègues, ce que nous avons fait à votre service, à vos côtés, avec le cœur à l'ouvrage, la passion chevillée au corps, que rien n'altère et avec juste la volonté d'être utiles à nos communes et aux maires de France.

Merci.

**Intervention de Monsieur André LAIGNEL,
premier vice-président délégué de l'AMF**

Chers collègues,

Je suis heureux de vous voir. Nous avons eu un rendez-vous manqué dans le drame, dans la difficulté, nous avons rapidement mobilisé ceux qui pouvaient l'être, mais nous n'avions pas eu ce grand rendez-vous que nous lançons aujourd'hui et qui doit nous permettre de dialoguer. C'est le débat d'orientation générale. Je vais peut-être décevoir beaucoup d'entre vous, mais cela n'est pas un débat contradictoire avec François Baroin. C'est un débat complémentaire. S'il n'est pas contradictoire, cela veut dire que je vais être conduit à aborder des sujets qu'il a évoqués, peut-être avec un autre style, une autre tonalité, mais en tout cas avec la même finalité : prendre en compte l'intérêt général et faire que la commune soit au cœur de notre action.

Nous savons bien, les uns et les autres, que les sentiments dominants sont l'inquiétude, la résignation parfois et la colère d'autres fois. C'est à travers ces trois mots, je pense, que l'on peut résumer l'état d'esprit de chacune et de chacun d'entre nous.

Selon votre tempérament, vous vous retrouvez plus dans tel ou tel des qualificatifs que j'ai évoqués, mais tous, nous avons néanmoins en commun l'inquiétude. Et si je devais résumer mon propos, je dirais qu'il pourrait tenir en une phrase – mais vous trouveriez sans doute que c'est un peu court. Cette phrase c'est : jamais la commune n'a été aussi menacée et, pourtant, jamais la commune n'a été aussi nécessaire.

Quelle est la menace, allez-vous me dire ? Mais enfin, lisez les journaux, écoutez les commentaires, regardez les dossiers ! Je me souviens – c'était fin 2015 – la Gazette des communes, un grand hebdomadaire qui nous concerne les uns et les autres, avait titré son dossier : « Qui veut tuer la commune ? ».

Il citait des noms. Je l'éviterai, je ne veux pas fâcher et je ne veux pas polémiquer, mais c'est vrai que des gens prônent tout simplement la disparition de la commune et, parfois, à des niveaux de responsabilité tout à fait considérables.

Et puis, il y a un extraordinaire « jeu » de propositions – c'est le concours Lépine. Il y a ceux qui ne veulent pas de communes de moins de 2 000 habitants, ceux qui n'en voudraient pas plus de 5 000, ceux qui disent qu'il faut tout regrouper en intercommunalités qui se substitueraient aux communes. Tout cela existe, tout cela est écrit. Tout cela, semaine après semaine, vient dans l'opinion publique ajouter à de scandaleux reportages expliquant que c'est la gabegie généralisée dans nos communes. Oui, cela constitue une petite musique qui affaiblit la commune et qui est d'autant plus inacceptable qu'elle est totalement injuste.

Ce qui est vrai, c'est qu'au-delà de ces excès, même s'ils teignent le paysage, il y a des éléments beaucoup plus diffus, et je vois deux dangers que nous subissons actuellement, qui ne sont pas des proclamations, des annonces, mais des réalités au quotidien. Ce sont d'une part l'étouffement financier et d'autre part la dilution de la commune.

Pour ce qui concerne l'étouffement financier, j'avais lancé – Jacques Pélissard s'en souvient, c'était en 2009-2010 – la fameuse formule sur le « garrot ». C'était d'abord le plafonnement de la taxe professionnelle, puis sa suppression, et j'avais dit à l'époque – on avait trouvé que

j'exagérais – que le garrot, ça commence bien, ça ne serre pas trop. Mais, au fur et à mesure, il se resserre et c'est, à la fin, le risque de l'étouffement.

Nous ne sommes pas loin de ce risque d'étouffement financier. Certains de nos collègues sont déjà concernés, nous le disent et il faut, bien entendu, savoir les entendre.

Oui, la baisse des dotations est un assèchement continu. Oui, il y a de plus en plus de difficultés et nous avons toujours dit aussi que nous étions conscients de la situation de notre pays, que nous pensions qu'il fallait faire des efforts, mais nous avons toujours ajouté que ces efforts devaient être justes. Aujourd'hui, notre protestation ne porte pas sur la nécessité des efforts, mais sur le fait que ces efforts ne sont pas correctement répartis.

Aujourd'hui, l'essentiel de la charge de l'effort de baisse des dépenses de notre pays est porté par nos collectivités territoriales dans leur ensemble et il n'est pas juste que ce soient seulement les collectivités territoriales qui portent ce fardeau qui devrait être commun à l'ensemble des acteurs publics et privés de notre pays.

Tant d'efforts alors que, nous le savons tous, nous ne sommes pas en déficit ? Tant d'efforts alors que l'ensemble des collectivités territoriales ne pèse que 9,2 % de la dette publique en France, et que nous représentons 70 % de l'investissement public civil ? Tant d'efforts alors que nos prélèvements obligatoires ne pèsent que 6 points de produit intérieur brut pour l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs outils intercommunaux ? Non ! Il y a disproportion, et cette disproportion doit cesser. Oh, il y a eu quelques compensations – il faut toujours dire ce qu'il y a sur les deux plateaux de la balance même si l'un est beaucoup plus faible que l'autre – mais ces compensations ne sont certes pas à la hauteur de nos attentes. C'est vrai que le fonds de 1 milliard d'investissement, nous l'avions demandé nous-mêmes et on ne peut pas dire que cela ne va pas dans le bon sens. Les améliorations qui ont été apportées à la couverture du fonds de compensation de la TVA, nous les avons réclamées. Nous avons demandé plus, bien sûr, mais nous en avons obtenu une partie. Cela va dans le bon sens, et j'ai envie de dire que ces premières étapes méritent tellement d'être amplifiées, dès la fin de cette semaine !

Nous avons toujours dit que la baisse des dotations est non seulement forte, mais qu'elle est aussi beaucoup trop rapide. Il n'y a pas de capacité d'adaptation à une baisse de 30 % des ressources de dotations en trois ans. Vous n'avez pas une entreprise – ou en tout cas très peu – qui serait capable de s'adapter à des bouleversements aussi forts, aussi évidents, de leurs équilibres financiers.

Et les conséquences sont lourdes.

C'est bien entendu – et je commence par là – l'autofinancement qui s'est effondré. Depuis 2012, jusqu'en 2015 – 2016 est en cours – c'est 30 % de baisse de l'autofinancement net, celui qui permet d'investir. C'est vrai aussi bien pour les régions et les départements que pour le bloc communal. Nous sommes tous autour de 30 %. Les départements avaient été les premiers touchés, et brutalement. Cela s'est un peu ralenti ces derniers temps. Nous avons été dans un premier temps les moins touchés et, malheureusement, nous avons très rapidement rattrapé le peloton pour nous retrouver tous, les uns et les autres, avec une baisse d'autofinancement de 30 %. C'est sur les deux dernières années, 2014 et 2015, 25 % de baisse des

investissements d'équipement dans nos communes et intercommunalités. Ce sont des chiffres réels. Ce ne sont pas des chiffres fantasmés. Ce sont les chiffres de la Comptabilité nationale. Quand on a 25 % d'investissement en moins, alors, à l'évidence, c'est l'ensemble de l'économie nationale, compte tenu de notre poids dans l'économie nationale, qui est touchée.

Et puis il y a d'autres réformes : la réforme de la dotation globale de fonctionnement. Tout le monde pense qu'une réforme est nécessaire. Tout le monde pense qu'il faut plus de transparence, qu'il faut plus de justice. Mais celle qui a été votée et qui est dans la loi de finances 2016 pour application au 1^{er} janvier 2017, nous disons collectivement qu'elle n'est pas acceptable en l'état. Et c'est pourquoi, à l'unanimité des associations de maires, mais aussi du Comité des finances locales que je préside, nous avons demandé à la fois que le travail soit approfondi, qu'il soit mis en perspective, que les simulations nécessaires nous soient données, que les éléments de la justice soient enfin l'objet d'un consensus. Cela nécessite donc une loi spécifique. Ce n'est pas dans une loi de finances où il y a des dizaines et des dizaines d'articles que l'on peut, dans la sérénité et sérieusement, débattre d'une réforme aussi importante que celle de notre première ressource en dotation pour l'ensemble de nos collectivités territoriales.

À l'évidence, une telle réforme est-elle raisonnable si elle se télescope avec une baisse des dotations ? Nous savons bien, les uns et les autres, que cela rend l'exercice quasiment infaisable. Donner du temps au temps mais d'ores et déjà essayer de travailler à l'amélioration de la justice à travers la péréquation, une péréquation mieux répartie, plus moderne, je crois que c'est le travail sur lequel nous devons les uns et les autres avancer.

Je conclurai très simplement cette partie financière – nous aurons un débat financier jeudi matin, nous pourrions donc l'approfondir très largement. J'ai une grande tristesse, c'est que depuis maintenant sept ou huit ans, on fait des collectivités territoriales des agents de la récession, alors que notre ambition, notre ambition commune aux uns et aux autres, est bien entendu de répondre aux attentes de nos populations et de moderniser nos territoires, bref, d'être de véritables acteurs de la relance. Nous sommes, j'en suis convaincu, tous prêts. Qu'on nous donne cette possibilité de relancer la France avec d'autres !

Le deuxième volet de mon propos, c'est ce que j'ai appelé la dilution. Cela me rappelle Monsieur Balladur, que l'on ne savait pas poète dans l'âme et qui, lui, avait parlé d'évaporation des communes. C'est poétique mais ce n'est pas acceptable, pas plus que la dilution à laquelle nous assistons parfois actuellement.

La loi NOTRe, c'est en tout cas mon sentiment, est une loi de compromis et, comme souvent dans les lois de compromis, il y a des choses utiles, mais, pour l'essentiel, ce n'est pas une bonne loi parce qu'elle s'appuie sur une certaine méfiance à l'égard des élus locaux. Nous, les élus, avons fait seuls, 94 % de la couverture du territoire en intercommunalités et nous l'avons fait par libre choix. Pour les quelques pour cent restants, vouloir que la contrainte soit la norme ne me paraît pas de bonne méthode.

Heureusement, et l'AMF n'y est pas pour rien, nous avons évité des dangers majeurs puisqu'à un moment on voulait élire les intercommunalités au suffrage universel direct. Je rappelle qu'elles sont déjà élues au suffrage universel. Heureusement que l'on a évité cela, car, nous le savons tous, le suffrage universel direct pour les intercommunalités, c'est la fin de la commune. C'est sa dilution, c'est sa mort. Alors, si l'on ne peut avoir la bête, on va essayer de la vider de son contenu : telle compétence, on la transfère...

Mais dites-moi, transférer l'eau... Je suis sûr que dans votre intercommunalité, les bassins versants épousent les périmètres intercommunaux ? Et que les forages sont eux aussi dimensionnés de même façon ? Non ? Pas chez vous ?

Quel sens cela a-t-il ? Cela peut être utile à certains endroits, cela peut même être indispensable, mais, à d'autres, cela n'a strictement aucun sens.

Le tourisme peut être une très belle compétence intercommunale dans certains endroits si elle est souhaitée par les élus qui ont un projet commun. Mais le tourisme, c'est aussi souvent l'âme d'une commune, son histoire, et vouloir qu'elle n'en soit plus véritablement détentrice, est-ce raisonnable ?

C'est ce qu'on appelle l'évidement. Je pourrais continuer la litanie. Et si l'on met bout à bout tout ce que je viens de vous dire, cela donne quoi ? Cela donne des communes noyées dans de vastes ensembles dont la capacité financière est amputée, sans maîtrise de l'urbanisme et du logement, dont l'essentiel du personnel serait transféré et qui perdrait le tourisme et beaucoup de compétences en matière de proximité.

C'est la coquille vide. C'est en réalité vouloir que l'intercommunalité, cet outil indispensable et moderne, se transforme en supracommunalité.

Or, l'intercommunalité, pour moi, est un outil : un outil au service de la commune et où le maître mot doit rester la subsidiarité : que tout ce qui peut être fait au plus près du citoyen continue à l'être dans la commune et que tout ce qui nécessite d'être fait en commun le soit.

La deuxième grande partie de mon propos, c'est que jamais la commune n'a été aussi nécessaire, d'abord parce qu'il y a la crise, et la crise sous tous ses aspects. Bien sûr, on pense tout de suite à la crise économique et sociale. Mais il y a aussi la crise morale, la crise des valeurs, la crise de la démocratie. Quand il y a une crise, le meilleur antidote c'est la proximité, c'est le lien, c'est la capacité d'écoute. Qui, mieux que nos communes, peut représenter ce lien, cette proximité, cette capacité d'écoute, de dialogue, être parfois le réceptacle des colères, des refus, mais aussi porteur des enthousiasmes ?

Oui, quand la situation est difficile, être au plus près des citoyens, c'est la meilleure réponse qu'on puisse apporter, et ce n'est pas un hasard si l'étude que nous avons demandée et qui sera rendue publique au cours de ce congrès montre que la commune est plébiscitée : 88 % des réponses nous disent que l'on veut que la commune reste la commune, que l'on ne veut pas qu'elle soit absorbée par l'intercommunalité. Le maire reste le seul élu en France qui ait une cote positive auprès de nos concitoyens parce que nous sommes, avec nos conseillers municipaux, la proximité. Le maire, c'est le lien de confiance qui continue à subsister et vouloir affaiblir les communes et leurs élus locaux, c'est en définitive une erreur grave.

On ne réussira pas la France sans les communes.

Je crois que tout être raisonnable en est persuadé mais parfois, vu de loin, des sommets technocratiques que nous pouvons croiser, cela paraît encore une utopie. Pourtant, qu'il s'agisse des attentats de janvier ou de novembre, qu'il s'agisse après ces attentats de raviver les valeurs qui unissent la nation, en particulier la laïcité, de concourir à la sécurité, de répondre au défi climatique, de créer les conditions de la croissance et de l'emploi, de porter les forces créatrices de l'éducation et de la culture, d'organiser les solidarités face aux catastrophes internationales ou locales, oui, pour tous ces sujets, la commune est irremplaçable.

Au moment même où je m'exprime, je voudrais avoir une pensée pour les départements et les communes qui vivent des catastrophes climatiques – dans mon propre territoire et dans beaucoup d'autres départements qui nous entourent – et je voudrais demander à tous ceux qui doutent de la commune : qui, en ce moment, est mobilisé sur le terrain ? Qui, en ce moment, met les barrières de sécurité ? Qui, en ce moment, alerte la population ? Qui se bat pour que l'essentiel soit préservé ? Ce sont nos employés municipaux, ce sont nos élus locaux dans les plus petits hameaux, partout où il y a un danger ! Alors, oui, c'est dans de telles circonstances, malheureusement, que l'on découvre que ce n'est certainement pas en remplaçant les élus locaux par des fonctionnaires – quelles que soient leurs qualités, ce ne sont pas les fonctionnaires qui sont en cause – que l'on peut répondre aux attentes de nos populations. Chaque fois que la difficulté est intense, c'est la commune qui est le répondant !

Maintenant, et ce sera ma conclusion, nous avons atteint la limite du supportable. Ce que nous attendons, c'est tout simplement que soit réaffirmé que la commune, qu'elle soit ancienne ou nouvelle, est et doit rester le lieu de la proximité, porteur d'un lien social de plus en plus fragilisé, et que l'affaiblir, c'est handicaper la nation tout entière. Mais, au-delà des déclarations - c'est comme pour l'amour, les déclarations ne suffisent pas – il faut des actes. Cela veut dire quoi ?

Cela veut dire stopper la régression financière, améliorer la justice, donc la péréquation, alléger les contraintes, instaurer enfin un vrai dialogue – nous sommes un des rares pays où il n'y a pas de vrai dialogue entre les collectivités territoriales et l'État – bref, rétablir la confiance et renforcer la commune. L'AMF, forte de sa diversité et de son unité, est prête à s'engager dans ce dialogue avec exigence et loyauté. À cette fin, François Baroin l'a dit, nous proposerons aux candidats à l'élection présidentielle un contrat de législature, une véritable charte pour l'avenir des communes de France, élaborée par vous, et il reviendra à chacune et à chacun de

s'engager par rapport à ce que seront nos propositions pour l'avenir de nos territoires et de nos communes.

Assez de caricature ! Je le dis à toutes et à tous – pas à vous, les élus, mais à ceux qui en sont souvent les commentateurs – la commune est l'échelon qui s'est le plus transformé : par l'intercommunalité, que nous avons portée, par la commune nouvelle qui, aujourd'hui, a beaucoup de succès et à juste titre.

La commune est un lieu de modernité et d'innovation ; il ne se passe pas de semaines sans que nous ne soyons aux manettes en train d'essayer d'innover pour répondre à une anxiété, à une nécessité, au futur. C'est un lieu de création continue, de solidarité et de citoyenneté en action.

À tous ceux qui parlent d'archaïsme – il y en a beaucoup qui nous disent archaïques, arc-boutés, conservateurs : pour ce qui me concerne, cela me fait drôle – je réponds simplement que si le prix de la modernité, c'est l'éloignement, le désert qui progresse, les liens qui se déchirent, le sentiment d'abandon qui se développe, alors très franchement, je n'en veux pas et je suis sûr que vous non plus.

La commune rassemble, elle est le pilier républicain porteur des valeurs fondamentales, porteur de la démocratie vécue et du désir de vivre ensemble. Les études que nous avons fait faire le disent très clairement : les Français ont la commune au cœur. Et c'est sans doute ce qui nous donne au quotidien des forces et allège notre fardeau.

Alors, mes chers collègues, mes chers amis, luttons tous ensemble pour l'avenir de la commune, pour que justice lui soit rendue, cette justice dont Jaurès disait qu'elle suffit à rallumer tous les soleils !

Alors, tous ensemble, par la justice, rallumons tous les soleils et tous ensemble faisons cause commune !